

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mars 2016 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

Julie Bouchard (SPVM, PDQ 24)
Céline Forget
Hadi Hakim
Marie-Josée Nobert
Edison Ramirez
Stéphane Robitaille (SIM)

Invité :

Benoit Deslisle (SPVM)

Absente :

Membre :

Jacqueline Gremaud

La réunion débute à 9h35.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Nouveau dossier

a) Révision de certaines zones de stationnement réservé aux livraisons

1) avenue Outremont

- Les membres du Comité recommandent :
 - que la zone de stationnement réservé aux livraisons localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au nord de l'avenue Van Horne soit retirée puisque l'épicerie qui utilisait cette zone n'est plus présente et a été remplacée par une agence immobilière qui ne nécessite pas d'une zone de cette nature ;
 - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

2) avenue Bernard

- Les membres du Comité mentionnent que les livraisons effectuées dans la ruelle pour l'épicerie sise au 1012, avenue Bernard se font conformément aux Règlements municipaux en vigueur. Par contre, ils mentionnent que si ces livraisons obstruent une entrée privée ou qu'elles se font dans le non respect des Règlements municipaux, il serait nécessaire de le signaler par voie téléphonique en composant le 514 280 0086.

b) Demande relative à la modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne

• Les membres recommandent :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié comme suit :
 - convertir en zone de débarcadère la zone de stationnement d'une durée de 15 minutes existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
 - convertir en arrêt interdit, sur une distance de 145 mètres, la partie de la zone de stationnement prohibé existante sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne ;
 - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.

- c) Demande relative à l'ajout d'espaces de stationnement réservé aux voitures de Communauto
- Les membres du comité recommandent l'ajout d'espaces de stationnement réservé aux voitures de Communauto comme suit :
 - Un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 8 localisé au sud de l'avenue Van Horne entre les avenues de l'Épée et Querbes ;
 - Deux (2) espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison ;
 - Un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes.
- d) Politique de stationnement élaborée par la ville de Montréal
- En lien avec la consultation publique initiée par la ville de Montréal sur le projet de la Politique de stationnement, les membres du Comité énoncent leur avis et leurs consignes dans le document annexé ;
 - Les membres du Comité recommandent que ce document énonçant les avis et consignes soit présenté au Conseil d'arrondissement.

3. Suivi des dossiers

- a) Proposition du marquage réduisant les voies de circulation sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland
- Les membres du Comité recommandent :
 - la proposition du marquage d'un mail central avec une voie pour les virages ainsi que des lignes de rive le long des trottoirs de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland ;
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'interdire l'immobilisation des véhicules sur les deux côtés de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland (recommandation émise le 1^{er} décembre 2015) ;
 - que la proposition du marquage et de la modification réglementaire soient présentée au Conseil d'arrondissement.

La réunion prend fin à 11h30